

BARÈME D'HONORAIRES

GRUPE D'INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE INTERNATIONALE

Carte professionnelle : CPI06052025000000140

Siège : 8 rue Spitalieri – 06000 Nice

Honoraires TTC applicables à compter du :

1. Transactions immobilières (vente)

Prix du bien Honoraires TTC

Prix du bien	Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000 €	10 %
De 100 001 € à 300 000 €	8 %
De 300 001 € à 600 000 €	6 %
Au-delà de 600 000 €	5 %

Minimum d'honoraires : 6 000 € TTC

Les honoraires sont généralement à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation différente dans le mandat.

T2. Investissement locatif optimisé

Dans le cadre d'opérations d'investissement locatif intégrant une optimisation du bien (réorganisation, ameublement, stratégie locative, etc.) :

Honoraires compris entre 5 % et 8 % TTC du prix de vente.

Ces honoraires peuvent inclure :

- étude de rentabilité
- projection locative
- optimisation du bien
- accompagnement jusqu'à la mise en location.

3. Mandat de recherche acquéreur

Lorsqu'un acquéreur confie un mandat de recherche, les honoraires peuvent être fixés :

- au pourcentage du prix d'acquisition
- ou au forfait

Honoraires généralement compris entre 3 % et 7 % TTC du prix du bien.

4. Missions spécifiques

Certaines missions peuvent faire l'objet d'une rémunération spécifique, notamment :

- recherche de biens off-market
- restructuration ou division de lots
- opérations patrimoniales complexes
- accompagnement international

Création de structures adaptées aux besoins spécifiques de l'investissement projeté.

Les honoraires peuvent être :

- forfaitaires
- proportionnels
- ou mixtes.

Clause de flexibilité

Les honoraires sont librement négociables et peuvent être adaptés selon la nature de la mission confiée, la complexité de l'opération, la situation du bien, ou les modalités particulières du mandat signé avec le client.

Toute dérogation au présent barème fera l'objet d'un accord écrit préalable entre les parties.

5. Apporteurs d'affaires

Une commission peut être versée à tout indicateur ou apporteur d'affaires ayant permis la réalisation d'une transaction, selon les conditions définies dans un accord spécifique.